

L'enfant analysant *aparentière*. Place des parents dans la cure¹

L'écriture holophrastique : *aparentière* vient pointer l'équivoque qui indique l'objet d'un débat concernant la psychanalyse avec les enfants et ce au moins depuis Anna Freud et Mélanie Klein. Cette question insiste mais est posée trop souvent dans des termes tranchés, et a à voir avec la nécessité d'un travail et d'une présence réelle des parents dans l'espace de la cure.

À *part entière* s'entendra alors tantôt comme à part égale, au même titre que l'adulte, ce qui pourra alors ne pas justifier un travail avec les parents, ou bien alors, en découpant autrement le signifiant, à *parents tiers*, et là, les parents seront considérés comme tiers nécessaire sans lequel aucune analyse avec un enfant ne serait effectuable.

Cette schématisation est à l'évidence trop radicale pour qui pratique l'analyse avec des enfants. Cependant elle semble toujours au cœur d'une question entre analystes et nous essayons quant à nous, dans notre groupe de travail, de reprendre cette question, objet de notre réunion de ce soir.

Resituons l'origine de cette formule, l'enfant analysant à part entière. Elle est au principe même de la création du CEREDA (Centre de recherche sur l'enfant dans le discours analytique) créé lors de la journée d'études du 5 mars 1983, à l'initiative de Éric Laurent, Rosine et Robert Lefort, Jacques Alain Miller et Judith Miller. « Le CEREDA témoigne, comme l'écrit Rosine Lefort, de l'unité de la psychanalyse : l'analyse avec l'enfant se trouve tout spécialement mise en relief dans ce qu'elle peut nous enseigner sur le vif du discours analytique². »

Robert Lefort présentant les contributions cliniques de la première journée du CEREDA écrira que « la place de la psychanalyse d'enfants dans le champ freudien est à tous égards comparable à la psychanalyse tout court³ ». Dans son introduction à la première journée d'études du CEREDA, il dira : « Il n'y a pas de spécificité de la psychanalyse des enfants. La structure, le signifiant et le rapport au grand Autre ne concernent pas de façon différente l'enfant et l'adulte. C'est ce qui fait l'unité du champ de la psychanalyse⁴ ».

¹ Exposé à l'IPT le mercredi 22 février 2006 dans le cadre d'une présentation du travail du groupe de psychanalyse avec les enfants.

² R. Lefort, « Unité de la psychanalyse », *Analytica* n° 38, « L'Autre pour l'enfant dans la cure psychanalytique », Paris, Navarin, 1984, p. 7.

³ R. Lefort, « Présentation », *Analytica* n° 34, « L'enfant, les entretiens préliminaires, l'analyse en Argentine et en Espagne, *Die Repräsentanz* », Paris, Navarin, 1983, p. 3.

⁴ *Ibidem*, p. 7.

Ces affirmations ont pu paraître péremptoires à certains ou en tous cas nécessitant des précisions afin d'éviter les interprétations erronées. Ils ne voulaient pas voir que ces prises de positions se plaçaient sur le plan structural, n'excluant alors nullement la rencontre de l'analyste avec les parents.

Annie Cordié écrit un texte qui traduit cette volonté de précision quitte à inverser cette proposition : « Peut-on nier l'évidence, dit-elle, une analyse d'enfant *n'est pas* une analyse d'adulte. Si un enfant peut *devenir* un analysant à part entière, il y faut certaines conditions, car l'enfant n'entre pas seul en analyse⁵. » Pour elle, s'il y a une spécificité de la psychanalyse avec les enfants, celle-ci « tient avant tout *au poids du réel*⁶ » et, principalement, à la présence réelle des parents dans la vie de l'enfant. Elle fait référence aux deux notes remises par Lacan à Jenny Aubry⁷, la place de l'enfant comme venant réaliser l'objet *a* dans le fantasme. À ne pas tenir compte de ce poids du réel, on peut assister certes à des conséquences fâcheuses : interruptions de cures, parents qui, non pris en compte dans le transfert à l'analyste, interrompent la cure.

Alors que la crise à l'ECF, en 1990, bat son plein, une analyste, Lydie Tordo taxera la formule du CEREDA de préalable dogmatique et de « contresens théorique majeur⁸ ». Car, selon elle, l'analyste « reproduit, en miniature avec l'enfant, la cure de l'adulte ».

Aujourd'hui encore, le débat théorique est ouvert. On le retrouve par exemple sous la plume de Gabriel Balbo et du regretté Jean Bergès : « [...] les cures que l'on mène avec les enfants ne se distinguent pas de celles des adultes⁹ ! ».

Cette indistinction, je la considère comme valide, si je me place sur le plan de la structure, celle du sujet de l'inconscient, du sujet supposé savoir et celle du grand Autre. Par contre, si l'on se place sur le plan de la phénoménologie de la cure, là bien sûr, des différences interviennent (utilisation de la pâte à modeler, du dessin, etc. mais aussi, justement, présence éventuelle des parents dans la cure.)

Quel chemin un enfant peut-il effectuer en analyse ?

Pour ma part, je considère que c'est le désir de l'analyste qui sera le déterminant majeur, selon ce qu'il peut entendre, et surtout attendre d'émergence de la parole vraie d'un analysant. On sait que la tentation éducative, adaptative guette tout analyste. Il s'agit là aussi de ne pas y céder et c'est justement ce qui pourra mener l'enfant à s'appuyer sur le transfert à l'analyste.

⁵ A. Cordié, « Psychanalyse d'enfant », *Lettre mensuelle de l'ECF*, n° 38, p. 21.

⁶ *Ibidem*.

⁷ J. Lacan, « Deux notes sur l'enfant », *Ornicar* n° 37, Paris, Navarin, 1986, p.13 : « L'enfant réalise la présence de ce que Jacques Lacan désigne comme l'objet *a* dans le fantasme ».

⁸ L. Tordo, *Lettre Mensuelle de l'ECF*, n° 89, « Dissolution », p. 29.

⁹ G. Balbo, Jean Bergès, *Psychose, autisme et défaillance cognitive chez l'enfant*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2003, p. 14.

Si la présence des parents fera le plus souvent partie des entretiens préliminaires, si d'autres rencontres durant la cure avec eux pourront bien évidemment se produire, avec ou sans leur enfant, soutenant ainsi le transfert des parents sur l'analyste, voire modifiant leur position éducative et parentale, l'enfant pourra aussi entendre la place que lui offre l'analyste, cet Autre de la famille, qui le décollera du couple parental dont il est le plus souvent le symptôme.

Une des critiques portant sur l'analyse avec les enfants a pu consister pour certains à croire que le transfert de l'enfant sur ses parents était un obstacle au transfert sur l'analyste. Mais cette difficulté, quoique faisant partie du poids du réel, sera dépassée lorsque l'enfant se rendra compte, assez vite en général, de ce que le discours analytique est subversif et qu'il est autorisé à parler de son roman familial qui inclut souvent, on le sait, une Autre famille plus idéalisée. Ce fantasme présent dans le roman familial indique bien que les parents sont inscrits dans un pas-tout : pas-tout l'enfant est objet de leur jouissance et c'est aussi cet acte que l'analyste peut effectuer lorsque l'enfant comme ses parents réalisent ce pas-tout.

D'autres remarques, portant celles-ci sur le statut juridique, social de l'enfant comme sa position vis-à-vis de la sexualité, ont été maintes fois répertoriées comme pour démontrer que ces différences, en général exactes par ailleurs, faisaient de la psychanalyse avec l'enfant une psychanalyse à part. Mais y aurait-il *une* cure analytique qui ne soit pas à part ? Chaque cure est nouvelle et réinvente la psychanalyse.

Je voudrais insister sur le fait que l'opérateur fera exister une psychanalyse avec un sujet dit socialement enfant et, encore une fois, quelle que soit la spécificité phénoménologique de celle-ci par rapport à l'adulte, c'est le désir de l'analyste. Désir de l'analyste... qu'il y ait de l'analyse, et que celle-ci soit possible. Et c'est justement ce qui peut être très éprouvant car, avec l'enfant, il peut falloir un certain temps pour que quelque chose émerge d'absolument différent dans la cure (c'est très souvent que les cures d'enfant relatées mentionnent le numéro de la séance où justement du particulier s'est joué). Pour que cela soit possible, il y faut le désir de l'analyste qui va supposer à l'analysant, et ce quel que soit son âge, la production possible d'un savoir nouveau, par lequel, comme sujet, il se déplacera alors différemment dans la constitution de sa structure et ce, j'y insiste, dans le transfert à l'analyste. Cette supposition n'en implique-t-elle pas une autre ? Celle de sa construction dans le transfert, sans que les parents ne soient sur ce point concernés réellement par cette création.